

Nouvelles de la Mutuelle

C. R. de la réunion du 09 Novembre 2006 de la commission de gestion de la SMI (Section Mutuelle Inter-entreprise) du groupe SNECMA.

Cette réunion, la dernière de l'année, permet d'évaluer la situation financière de 2006 et de prévoir des dispositions pour 2007.

Voici les comptes en € au 30 Septembre 2006:

Prestations	2006	2005	Delta %
Honoraires	341 930	529 923	- 35.5
Radiologie	57 769	67 048	- 13.8
Analyses Médicales	98 677	115 814	- 14.8
Soins dentaires	82 717	83 270	- 0.7
Prothèses dentaires	407 153	444 058	- 8.3
Auxiliaires Médicaux	93 545	123 208	- 24.1
Pharmacie	838 471	892 776	- 6.1
Orthopédie acoustique	65 451	49 542	+ 32.0
Optique	701 924	657 053	+ 6.8
Hospitalisation	740 926	434 143	+ 70.7

Sur les 10 principaux postes, 7 sont en baisse.

L'augmentation du poste hospitalisation + 71 % est due à une modification de la facturation des soins.

Maintenant, c'est le lieu où les soins sont exécutés et non plus l'acte qui est pris en compte.

En parallèle, cette modification entraîne la baisse des postes : honoraires, radiologie, analyses médicales et auxiliaires médicaux.

Prévisions du résultat final 2006.

Un excédent de 280 K. € est annoncé, après reprise d'une provision de 220 K.€ constitué en 2004.

Pour 2007 : un déficit prévisionnel de - 82 000€ est annoncé. Compte tenu des réserves, il n'est pas envisagé de modification, en dehors des augmentations prévues pour les retraités.

Effectifs prévision :

Le total des effectifs reste stable mais le nombre des retraités continue d'augmenter au détriment de la solidarité venant des actifs.

Nous avons émis des réserves sur la prévision de baisse des actifs (- 40p), alors que la D.G. de SPS. ne prévoit pratiquement aucune embauche en 2007 pour compenser les départs.

	2005	2006	2007	ECART 2006/2007
Salariés	2 842	2 705	2 665	- 1.5
Retraités	1 459	1 554	1 590	+ 2.3
Maintiens(ATA, CASA/CATS..)	308	332	330	- 0.6
TOTAL	4 609	4 591	4 585	- 0.13

Examens des demandes de secours .

Sur six demandes, cinq ont été acceptées, pour un montant de 3570€, une a été reportées.

Synthèse des actions de préventions « tabac ».

- À DMS (Vernon): sur 64 personnes inscrites pour un sevrage tabagique: 20 ont arrêtées, 11 ont repris, 23 ont diminué, 10 n'ont pas changé leur consommation.
- À S.P.S. : 17 personnes ont effectué une démarche vers un tabacologue, un suivi personnalisé a été mis en place par le service médical, le résultat n'est pas encore finalisé.

Report élection délégués de le SMI:

celle-ci étant prévue en Février-Mars 2007 le représentant des D.G. nous a proposé de prolonger le mandat actuel des délégués en raison du report de la signature de l'accord d'harmonisation du 31 Décembre 2006 au 01 Juillet 2007.

La Représentante SUD a émis un avis positif.

.../...

Dossier harmonisation Prévoyance SAFRAN.

Une présentation a été faite par Y. M. Leurs, qui participe aux négociations, SUD n'y étant pas convié puisque la direction nous considère comme non représentatif dans le groupe malgré une décision de justice favorable à SUD lors de la mise en place du comité de groupe SNECMA

Rappel: la D.G. de Safran, dans le but de faciliter la modalité et la cohésion sociale, a proposé aux organisations syndicales de négocier un accord dans les domaines de la santé, petit risque (mutuelle) et gros risque.

Depuis février 2006, il y a eu 18 réunions dont 7 réunions de négociations.

Caractéristiques quasi-définies à ce jour

- Le petit risque sera confié à la Mutualité Française dont la MCDef fait partie, elle assurera certainement une partie des entreprises dont Bordeaux - Vernon - Istres - Siège de la Sagem et Sécurité Défense.
- Le gros risque (Décès - Invalidité - A.L.D.) sera assuré par MV4 (institut de prévoyance).
- Couverture petit et gros risque obligatoire pour les salariés.
- Couverture santé facultative pour retraités.
- Régime commun aux cadres et non cadres.
- Séparation financière Actifs/Retraités.

Questions restant à préciser.

- Niveau de remboursement de certaines prestations.
- Une prestation « sur complémentaire santé » facultative.
- Cotisation fixe ou partiellement en proportion du salaire par salariés.
- Typologie familiale de la cotisation.
- Niveau de contribution de l'employeur.
- **Les retraités auront plusieurs choix :**
 - Adopter le régime identique à celui des salariés, mais avec une forte augmentation des cotisations en raison de la disparition de la solidarité Actifs/Retraités qui résulte de notre contrat unique.
 - Cotisations fixes (pénalisation des bas revenus) avec un niveau d'environ de 90€ par personne et par mois.
 - Adopter un régime de repli à 60€ mais avec des conditions inférieure de remboursement.

- Conserver le régime MCDef actuel (loi EVIN) mais avec une augmentation de cotisation pouvant aller à + 50 % la première année.

- Choisir un autre régime existant sur le marché.
- **Personnel en ATA :** pourront continuer à bénéficier du nouveau régime (comme les actifs).
- **Les subventions des comités d'entreprises :** la question n'a pas encore été abordée en CE.

Commentaires du Syndicat S.U.D.

Tout d'abord nous dénonçons le manque d'information de la D.G. de SAFRAN qui est à l'initiative de cette négociation.

Depuis février 2006, un seul flash info diffusé au personnel le 10 novembre, dont le contenu ne répondait pas aux préoccupations du personnel sur le nouveau régime.

Si nous ne sommes pas trop inquiets sur le niveau de remboursement du nouveau contrat pour les actifs, il n'en est pas de même sur le montant des cotisations.

Pour S.U.D. celles-ci doivent être assises comme actuellement à S.P.S. (en pourcentage des salaires sur les tranches ABC) car c'est le système de solidarité le plus équitable.

De plus, il est anormal que la direction qui a l'ambition de mettre en place un contrat de bon niveau n'ait pas encore définitivement fixé sa participation financière.

Lors d'une réunion, elle a fait part d'un montant de 46 % alors qu'aujourd'hui la moyenne de contribution dans les contrats actuels est de 56,6%. La pérennité financière reste à définir pour maintenir le niveau des prestations dans le cas où il y aurait encore des déremboursements de la sécurité sociale au détriment des Mutuelles.

Les plus gros perdants sont les retraités, en particuliers ceux qui ont les bas revenus.

La solidarité inter génération de notre contrat n'a pas été reprise. La D.G. de Safran en fait un principe qui l'obligerait à constituer des provisions financières élevées en raison de la norme IFRS.

Nous dénonçons cette option si elle est retenue. Il est déplorable que les D.G trouvent de l'argent pour le financement des plans sociaux et dans ce nouveau régime rejettent nos anciens collègues.

Sud